

Article 4

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle et au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 11 avril 2024.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du Bureau procédures
individuelles et précontentieux
Juliette CAHEN